



# Protocole réouverture des écoles maternelle et élémentaire de la commune de La Jarne

---

## PRÉAMBULE

---

La commune de La Jarne fait tout son possible pour permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions en limitant les risques de transmission qui existent toujours. Le retour à l'école se fait sur la base du volontariat et les familles qui ne souhaitent pas y recourir disposeront toujours de l'enseignement à distance. En accord avec les directions de chaque école, les niveaux et les conditions d'accueil des élèves durant le temps scolaire ont été définis et font l'objet de protocoles sanitaires particuliers.

Nous avons choisi, d'un commun accord avec la direction, d'ouvrir l'école élémentaire à un maximum d'enfants, dès le début du déconfinement. En outre, la commune a décidé d'assurer pour tous les enfants qui en ont besoin, en plus du service de cantine, un service périscolaire du soir jusqu'à 18h30 en respectant les règles de non-brassage. Ces choix impliquent de fortes dispositions sanitaires à mettre en place et expliquent la reprise pour l'école élémentaire à la date du 14 mai seulement.

---

# PROTOCOLE SANITAIRE

---

Ce protocole est basé sur les préconisations du protocole sanitaire national « réouverture des écoles maternelles et élémentaires » publié en projet le 1<sup>er</sup> mai 2020 et en version définitive le 3 mai 2020, réalisé par le ministère de l'éducation nationale et consultable en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale et de La Jeunesse.

Il est à destination de l'ensemble des partenaires de nos écoles et notamment :

- des familles,
- des équipes enseignantes,
- des agents communaux intervenant au sein des écoles,
- des associations et personnes intervenant au sein des écoles.

Il précise l'organisation de l'école, des temps périscolaires et du temps de restauration, les procédures d'accueil et rappelle le rôle de chacun pour les thématiques suivantes :

1. ACCUEIL DES ÉLÈVES
2. AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE
3. GESTION DE LA CIRCULATION DES ÉLÈVES
4. ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES
5. RÉCRÉATIONS
6. NETTOYAGE/DÉSINFECTION DES LOCAUX
7. SANITAIRES
8. GESTION DE LA DEMI-PENSION
9. TEMPS PÉRISCOLAIRE

Il complète et fait référence aux protocoles d'accueil des écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Il a pour objet d'explicitier l'application au sein des écoles de la commune de la Jarne des cinq principes généraux que sont :

- **le maintien de la distanciation physique,**
- **l'application de gestes barrières,**
- **la limitation du brassage des élèves,**
- **l'assurance du nettoyage et d'une désinfection des locaux et des matériels,**
- **l'information, la communication et la formation.**

Tous ces principes sont importants pour éviter la propagation du virus, chacun doit y prendre part, la collectivité, l'éducation nationale et les familles.

La limitation du brassage des élèves est un point capital pour, d'une part éviter la propagation mais aussi, en en cas de contamination pouvoir identifier les contacts et

circonscrire le risque au mieux et au plus tôt. C'est un point qui a guidé tous les critères d'accueil des enfants dans nos écoles comme au niveau périscolaire en assurant une stabilité des groupes constitués et une étanchéité entre ces groupes.

**Il est capital que ce point soit bien compris et appliqué, y compris en dehors de l'école, au même titre que l'application des gestes barrières et la distanciation physique.**

A ce titre, des agents seront attitrés au même groupe en pause méridienne et périscolaire jusqu'à nouvel ordre afin d'éviter les brassages au niveau de l'équipe encadrante.

---

## À CHACUN SON RÔLE

---

Le rôle des familles se situe surtout avant et après l'école, chacune devra :

- rappeler les gestes barrières et leur nécessité sur tout le temps scolaire et périscolaire ;
- pratiquer avec leur(s) enfant(s) le nettoyage de mains ;
- fournir un paquet de mouchoirs et une bouteille d'eau ;
- veiller à ne pas confier un enfant malade et surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- respecter impérativement les horaires d'arrivée et de récupération des enfants à l'école comme au périscolaire.

---

## 1. ACCUEIL DES ÉLÈVES

---

L'accueil des élèves est de la compétence de la direction des écoles, l'organisation des accueils est détaillée dans leur protocole sanitaire respectif. Ils définissent les heures d'arrivée de chaque groupe et les modalités d'accueil.

Néanmoins, dans tous les cas, l'accueil se fera à un portail d'école, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte des établissements.

Les portails seront maintenus ouverts pendant toute la durée de l'accueil pour éviter la multiplication des points de contact.

L'attente devant les portails se fera par file à sens unique pour l'arrivée et le départ. Des lignes au sol, pour la file d'arrivée, seront tracées avec un intervalle supérieur à 1m pour le respect des distances de sécurité lors de l'attente.

---

## 2. AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE

---

L'équipe enseignante définit l'aménagement des salles de classe dans le respect de la limitation de 15 enfants par salle avec un adulte. Les salles des écoles de la commune permettent d'aller jusqu'à cette limite en assurant les distances de sécurité préconisées de « environ 4m<sup>2</sup> par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc. ». Elle assure le respect des préconisations du protocole sanitaire national.

---

## 3. GESTION DES CIRCULATIONS

---

L'organisation et la gestion de la circulation dans les locaux durant le temps scolaire est de la prérogative des directions des écoles.

A l'école de La Jarne, chaque salle de classe peut bénéficier d'une entrée indépendante permettant d'éviter le mélange des flux. Il est recommandé de les utiliser.

---

## 4. ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

---

### 4.1. Activités culturelles

Quel qu'en soit le cadre, elles se feront dans le même lieu à la même place que lors des groupes scolaires que ce soit sur le temps scolaire ou en périscolaire. Les enfants devront utiliser leur propre matériel, l'échange est interdit. Tout matériel devant exceptionnellement changer d'usager doit être désinfecté entre les deux.

### 4.2. Activités sportives

Les jeux collectifs avec échanges de matériel (jeux de ballons) ou les sports de contact sont interdits. Les activités sportives de basse intensité sont conseillées. En cas d'activités physiques plus intenses la distanciation devra être portée un minimum de 5m ou, pour des courses, de 10m. On évitera tout croisement.

---

## 5. RÉCRÉATIONS

---

L'organisation des récréations est de la prérogative des directions d'école. Leur protocole sanitaire détaille les modalités et les horaires prévus.

La règle reste le cloisonnement des groupes, les lieux et les horaires de récréation devant être définis pour pouvoir l'assurer. Les écoles de La Jarne possèdent une cour en élémentaire, une cour en maternelle et un grand plateau sportif sur l'arrière qui peuvent être utilisés à cet usage.

Dans tous les cas, les jeux impliquant des échanges de matériels, jeux de ballon, sont interdits. La commune mettra en place les barriérages nécessaires pour interdire l'accès à toutes les structures des cours de récréation, afin d'éviter la propagation du virus par contacts manuels successifs.

---

## 6. NETTOYAGE/DÉSINFECTION DES LOCAUX

---

La mairie assure le nettoyage et la désinfection des locaux en appliquant les règles prescrites dans le protocole national.

### 6.1. Le nettoyage/désinfection à la reprise

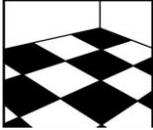
- Les salles et espaces communs qui n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours ouverts avant la reprise, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.
- Les salles et espaces communs qui ont été partiellement et transitoirement occupés pendant le confinement, des mesures de nettoyage/désinfection protocolaires seront appliquées.

### 6.2. Procédures de nettoyage/désinfection après la reprise

Des plans de nettoyage/désinfection sont établis selon la fonction et la fréquentation des locaux.

Le nettoyage se fait en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection. En cas de besoin il pourra être utilisé une solution d'eau de Javel à la concentration de 0,5 %. Voir ci-après le tableau du programme de nettoyage.

## ECOLE MATERNELLE / ECOLE ELEMENTAIRE

Surfaces	Matériels/ Fréquence		Qui et Quand	Qui et Quand	<b>IMPORTANT</b>
 Aération	Plusieurs fois par jour		Les ATSEM	Les agents d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lavage régulier des mains avec du savon liquide</li> <li>✓ Port des Équipements de Protection Individuelles obligatoire</li> <li>✓ Usage de l'aspirateur à proscrire</li> <li>✓ Torchons et textiles pour le séchage des mains interdits</li> <li>✓ Collecter les déchets tous les jours en respectant le tri sélectif et la procédure sur le traitement des déchets de protection des agents (masques, gants, blouses)</li> <li>✓ Nettoyer, désinfecter et ranger le matériel</li> </ul>
 Surfaces (tables, chaises, bureaux)	2 fois par jour (3 fois par jour pour les tables)		Les ATSEM Avant 8h30 (ou après 18h30) et après le repas	Les agents d'encadrement Avant 8h30 (ou après 18h30) et après le repas et après le goûter	
Tous les points de contacts (poignées de portes et fenêtres, interrupteurs...),	Plusieurs fois par jour		Les ATSEM	Les agents d'encadrement	
Matériel informatique	1 fois par jour		Les ATSEM Avant 8h30 (ou après 18h30)	Les agents d'encadrement Avant 8h30 (ou après 18h30)	
Salle de motricité	1 fois par jour		Les ATSEM Avant 8h30 (ou après 18h30)		
 Sols	<b>Balayage</b> Balai coco  <b>Lavage</b> Serpillère	<b>Balayage :</b> 3 fois par jour  <b>Lavage :</b> Fréquence habituelle	Les ATSEM Avant 8h30 (ou après 18h30) et après le repas/le goûter  Avant 8h30 (ou après 18h30)	Les agents d'encadrement Avant 8h30 (ou après 18h30) et après le repas/le goûter  Avant 8h30 (ou après 18h30)	
	Après chaque utilisation, lavage des lavettes et des serpillères à 60°.				

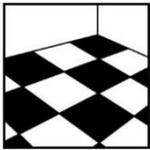
## 7. SANITAIRES

L'organisation des sanitaires est effectuée pour y assurer la distance de sécurité.

Les élèves devront se laver les mains avant et après l'usage des WC.

La désinfection de la cuvette, du bouton de la chasse d'eau, de la robinetterie sera faite en maternelle après chaque utilisation par le personnel accompagnant l'enfant, en plus des entretiens planifiés ci-dessous.

### SANITAIRES

Surface	Matériel	Fréquence	Qui et quand	IMPORTANT
 <p>Environnement sanitaire : lavabos, robinets, dévidoirs, vitres, points de contact (poignées de portes et fenêtres, interrupteurs...)</p>	Lavette Pulvérisateur	5 fois par jour	<p>Les ATSEM</p> <p>Les agents d'entretien</p> <p>Après 8h30, après la récréation du matin, après la pause méridienne, après la récréation de l'après-midi, après 18h30</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lavage régulier des mains avec du savon liquide</li> <li>✓ Port des Équipements de Protection Individuelles obligatoire</li> <li>✓ Usage de l'aspirateur à proscrire</li> <li>✓ Torchons et textiles pour le séchage des mains interdits</li> <li>✓ Collecter les déchets tous les jours</li> <li>✓ Vérifier régulièrement la disponibilité du savon et du papier essuie-mains</li> </ul>
 <p>Toilette, urinoir, chasse</p>	Lavette Pulvérisateur	5 fois par jour		
	Détartrant	1 fois par semaine		
 <p>Sol</p>	Serpillère	1 fois par jour		
	Après chaque utilisation, lavage des lavettes et des serpillères à 60°.			

---

## 8. GESTION DE LA DEMI-PENSION

---

### 8.1. Modalités

Le repas sera pris en classe ou en extérieur si le temps le permet : les enseignants doivent s'assurer que les tables soient libérées pour que le repas puisse être pris dans de bonnes conditions (s'il se fait en intérieur).

Un repas froid sera fourni par les cuisinières : les agents viendront récupérer leur bac repas par classe de manière échelonnée avant 12h auprès des cuisinières à l'entrée du grand réfectoire.

L'usage de gants est obligatoire pour déplacer le bac et servir les repas aux enfants.

Il n'y aura pas d'utilisation de vaisselle, **chaque enfant devra emmener sa propre gourde.**

Dans le cas de repas pris dans les espaces extérieurs, ils seront accessibles par groupe classe et délimités par des plots permettant aux groupes d'être dans les cours de manière simultanée mais séparés.

Quel que soit le temps de la pause méridienne, l'accompagnant d'un groupe reste le même.

### 8.2. Inscriptions

Les inscriptions au service de cantine se feront au plus tard le vendredi 12h pour la semaine suivante par mail à [enfance@lajarne.fr](mailto:enfance@lajarne.fr)

Il s'agira de préciser lors de la première inscription si elle est valable jusqu'à la fin de l'année ou pour la semaine seulement.

Pour les inscriptions ponctuelles, elles devront être réitérées chaque semaine avant le vendredi 12h pour la semaine suivante.

Les inscriptions qui ont été faites à l'année en septembre ne sont plus prises en compte, il conviendra de refaire une inscription pour la fin de l'année.

### 8.3. Facturation

La tarification de la cantine reste inchangée.

### 8.4. Déroulé

La pause méridienne commencera, pour chaque classe, par un temps pour aller aux toilettes et/ou se laver les mains (entre 12h et 12h20). Les différents sanitaires seront répartis entre les différents groupes ainsi que les points de lavage des mains (salles de classe équipées, sanitaires intérieurs et extérieurs des écoles, salle des Trainelles). Pour le respect des gestes barrières et de la distanciation, ces moments se feront sous le contrôle d'au moins un accompagnant par lieu.

Tous les passages aux toilettes ou lavages de mains se font avec un personnel accompagnant.

Le lavage des mains devra se faire avant et après le repas, de manière individuelle pour les maternelles (2 agents présents par groupe) et en élémentaire par groupe de 2 enfants maximum en simultanément pour permettre de respecter la distanciation sociale.

Le moment du repas sera entre 12h20 et 13h.

Entre 13h et 13h20, temps de lavage des mains et passage aux toilettes selon le même protocole qu'à 12h.

Entre 13h20 et 13h50, temps de jeu en intérieur ou extérieur selon la météo. Chaque groupe reste dans des zones cloisonnées.

Des bacs « jeux individuels » seront disponibles par groupe et adaptés dans la mesure du possible à l'âge des enfants. Une fois choisi, aucun échange de jeu ne pourra avoir lieu. L'enfant devra déposer le jeu dans un bac propre une fois son usage terminé. L'agent en charge du groupe devra réaliser la désinfection des jeux après chaque accueil.

Entre 13h et 13h45, nettoyage des classes.

---

## 9. TEMPS PÉRISCOLAIRE

---

Compte tenu des contraintes en accompagnement sur les temps de pause méridienne et périscolaire, il n'y aura pas d'accueil périscolaire le matin. L'accueil périscolaire du soir aura lieu de 16h30 à 18h30.

Les enfants seront accueillis dans leurs classes respectives à 16h30. Les groupes « classe » seront respectés pour le temps périscolaire afin d'empêcher tout brassage entre les groupes.

Les espaces extérieurs seront privilégiés si le temps y est favorable : cours maternelle et élémentaire avec des plots pour délimiter les espaces de chaque groupe.

Les familles devront fournir le goûter des enfants, qui devra rester dans les sacs durant la journée. **Attention à fournir une deuxième gourde aux enfants, ou une suffisamment grande, si ceux-ci ont fréquenté la cantine à midi.**

En maternelle, les sacs des enfants seront récupérés par les agents référents de ces groupes à 16h15 et installés dans les espaces utilisés pour le goûter (intérieur ou extérieur) en respectant la distanciation sociale.

Un passage aux toilettes et lavage des mains sera effectif dès la récupération des enfants par les agents à 16h30.

Une fois le goûter terminé il sera procédé à un nouveau nettoyage des mains (de préférence avec savon). Si un gel hydro-alcoolique devait être utilisé comme seul moyen de désinfection disponible rapidement, il ne se ferait que sous la surveillance d'un adulte.

### **9.1. Modalités d'inscription :**

Les inscriptions à l'accueil périscolaire se feront au plus tard le vendredi 12h pour la semaine suivante par mail à [enfance@lajarne.fr](mailto:enfance@lajarne.fr)

Il s'agira de préciser lors de la première inscription si, elle est valable jusqu'à la fin de l'année ou pour la semaine seulement.

Pour les inscriptions ponctuelles, elles devront être réitérées chaque semaine avant le vendredi 12h pour la semaine suivante.

Les inscriptions qui ont été faites à l'année en septembre ne sont plus prises en compte, il conviendra de refaire une inscription pour la fin de l'année.

### 9.2. Récupération des enfants :

Les parents ne pouvant pas entrer dans l'enceinte scolaire, ils ne pourront récupérer leur enfant qu'à des horaires fixes : 17h, 17h30, 18h, 18h30.

Lors de l'inscription au périscolaire soir, les parents devront préciser à quelle heure ils viendront récupérer leurs enfants. Pour des raisons d'organisation, aucun enfant ne sera remis à ses parents en-dehors de ces horaires.

L'accueil périscolaire fermera à 18h30.

La récupération des enfants se fera respectivement au portail « maternelle » pour les maternelles et au portail « élémentaire » pour les élémentaires.

La commune assurera l'identification des flux d'entrée et de sortie des parents qui récupèrent leur enfant, l'organisation des files d'attentes, sens et distanciation physique.

### 9.3. Facturation :

Comme le goûter est fourni par les parents, le tarif appliqué sera celui de la garde simple à la demi-heure soit 0,53 € par demi-heure (application du tarif de la demi-heure entre 18h15 et 18h45 du tarif municipal),

soit :

Heure de reprise	Tarif
17h	0,53 €
17h30	1,06 €
18h	1,59 €
18h30	2,12 €

---

## COORDONNÉES UTILES

---

Mairie	05.46.56.63.64	<a href="mailto:accueil@lajarne.fr">accueil@lajarne.fr</a>
Responsable service Enfance- Jeunesse – Alison Salomon	07.52.04.18.09	<a href="mailto:jeunesse@lajarne.fr">jeunesse@lajarne.fr</a>
Accueil périscolaire – Marylin Leneveu	06.20.36.87.42	<a href="mailto:enfance@lajarne.fr">enfance@lajarne.fr</a>
Restaurant scolaire	05.46.56.68.21	<a href="mailto:restaurantscolaire@lajarne.fr">restaurantscolaire@lajarne.fr</a>
École maternelle	05.46.27.10.33	<a href="mailto:em-lajarne@ac-poitiers.fr">em-lajarne@ac-poitiers.fr</a>
École élémentaire	05.46.56.60.89	<a href="mailto:e-lajarne@ac-poitiers.fr">e-lajarne@ac-poitiers.fr</a>
Association parents d'élèves AJPE		<a href="mailto:lesparentsdeleves.lajarne@yahoo.fr">lesparentsdeleves.lajarne@yahoo.fr</a>
RAM	06.81.42.18.47	<a href="mailto:smalalajarne@yahoo.fr">smalalajarne@yahoo.fr</a>